

CET – 019M
C.P. – P.L. 27
Organisation
gouvernementale



L'économie sociale : Partenaire pour le déploiement de la nouvelle mission d'Investissement Québec

Consultations particulières et auditions publiques
sur le projet de loi n° 27

Gouvernement du Québec

Octobre 2019

Introduction

À titre d'organisation nationale reconnue comme un lieu incontournable de concertation et de développement de l'économie sociale, le Chantier de l'économie sociale (ci-après le Chantier) souhaite apporter sa contribution à la réflexion entourant le déploiement de la nouvelle mission d'Investissement Québec. Plus largement, nous croyons que ce sont l'ensemble des acteurs de l'économie sociale qui constituent autant de partenaires privilégiés pour le déploiement de la nouvelle mission proposée pour Investissement Québec (IQ) dans le projet de loi n° 27 portant principalement sur l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

Ce projet de loi constitue, dans l'ensemble, un pas en avant dans le soutien au développement des entreprises québécoises. Pour permettre un développement économique durable et dynamique des régions, cette nouvelle approche doit reposer à la fois sur une volonté d'accompagner les communautés dans leur développement territorial et sur la collaboration de tous les acteurs à la définition des objectifs poursuivis (élus municipaux, acteurs socioéconomiques, population). Dans cet esprit, il nous apparaît donc essentiel que les interventions d'Investissement Québec se déploient en complémentarité et en renforcement de celles d'autres acteurs, tant en matière de promotion, de soutien que de financement de l'économie sociale.

Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'économie sociale depuis l'adoption de la Loi sur l'économie sociale en 2013, le Chantier est une organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'économie sociale (aussi nommé entrepreneuriat collectif) au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes à but non lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux, des Premières Nations et des acteurs du développement local et régional du Québec. Ce sont principalement ces différents réseaux et ces organisations qui composent son conseil d'administration depuis plus de 20 ans (voir Annexe 1).

Au cours des années, en collaboration avec de nombreux partenaires, le Chantier a mis en place divers outils afin de répondre aux besoins des entreprises collectives dans une diversité de domaines : développement de la main-d'œuvre, accès au capital, transfert d'innovations, soutien à l'accompagnement en entrepreneuriat collectif et, plus récemment, des incubateurs jeunesse régionaux. Soulignons notamment le développement de deux outils financiers importants (Réseau d'investissement social du Québec - RISQ et Fiducie du Chantier de l'économie sociale), lesquels ont démontré sans équivoque le rôle de carrefour du Chantier et la capacité d'innovation des acteurs qui s'y rassemblent pour identifier les solutions à leurs besoins. Un aperçu de nos réalisations est présenté à l'Annexe 2 de ce mémoire.

Le Chantier a toujours considéré le développement de l'économie sociale comme une stratégie à privilégier pour répondre aux besoins des collectivités et favoriser le développement socio-économique dans tout le Québec. L'économie sociale permet de poursuivre une finalité sociale qui contribue au bien-être de la population et à l'amélioration des milieux de vie, mais c'est aussi une façon d'entreprendre et de réaliser un développement économique organisé autour des besoins, des aspirations et des ressources des communautés. Pour cette raison, l'entrepreneuriat collectif a également été la source de nombreuses innovations structurantes pour répondre aux enjeux sociétaux des communautés ou de l'ensemble du Québec.

Les entreprises d'économie sociale se distinguent par leur fort ancrage territorial. Elles appartiennent à des réseaux sectoriels dans certains cas et participent souvent à des concertations locales et régionales visant le développement socio-économique de leur territoire. Cette importance accordée au développement territorial a notamment mené à la création de Pôles d'économie sociale, afin de favoriser la promotion de l'économie sociale

et le soutien aux entrepreneurs collectifs, mais aussi pour concerter les acteurs du milieu et se joindre aux efforts de développement régional par le biais de l'entrepreneuriat collectif. De la même manière, le Chantier s'est toujours appuyé sur des partenariats et des approches territoriales pour alimenter ses réflexions et déployer ses actions. Ainsi, le Chantier entretient des liens privilégiés avec les 22 Pôles d'économie sociale, dont 19 Pôles territoriaux et 3 Pôles autochtones, qui couvrent l'ensemble du territoire québécois et élisent cinq représentants à son conseil d'administration.

Comme en témoigne la brève présentation qui suit, la contribution de l'économie sociale au développement économique, social, culturel et environnemental des territoires du Québec n'est plus à démontrer. L'aptitude de ces entreprises collectives à regrouper une multitude d'acteurs pour répondre à des besoins existants de façon innovante, leur plus grande pérennité et la distribution mieux répartie de la richesse qu'elles créent font d'elles des véhicules de premier plan pour assurer un développement économique plus inclusif, pérenne et porteur d'innovation de nos territoires.

1. L'économie sociale

La Loi sur l'économie sociale du gouvernement du Québec (adoptée unanimement par l'Assemblée nationale en 2013) définit l'économie sociale comme :

« l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

1. l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ;
2. l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
3. les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres ;
4. l'entreprise aspire à une viabilité économique ;
5. les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise ;
6. les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables. »

La finalité sociale à laquelle fait référence la loi est celle qui priorise les services aux membres ou à la collectivité (et non le profit), améliorant ainsi le bien-être de ces derniers et créant des emplois durables et de qualité. Une entreprise d'économie sociale vend ou échange des biens et/ou des services et prend notamment la forme d'une coopérative, d'une mutuelle ou d'une association dotée de la personnalité juridique.

La publication du premier portrait de l'économie sociale par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en avril dernier démontre la vigueur des entreprises d'économie sociale au Québec. Parmi les données présentées dans

ce portrait, soulignons quelques points importants : **le Québec compte environ 11 200 entreprises d'économie sociale qui, ensemble, génèrent un chiffre d'affaires de 47,8G\$ et comptent près de 220 000 employés.** De ce nombre, 75% sont des OBNL, 21% des coopératives non financières et un peu plus de 3% des coopératives financières ou des mutuelles. Collectivement, les entreprises d'économie sociale regroupent 13,4 millions de membres, dont 2,4 millions dans les coopératives non financières, 4,5 millions dans les OBNL, 1 million dans les mutuelles et 5,5 millions dans les coopératives financières. Les entreprises d'économie sociale affichent une longévité importante puisque 39% d'entre elles ont plus de 30 ans d'existence et 35% entre 16 et 30 ans. Par ailleurs, il s'agit également d'un secteur en fort développement puisque 11% des entreprises ont entre 10 à 15 ans et 15% moins de 10 ans d'existence. Ces entreprises sont des véritables outils de développement local et les trois quarts d'entre elles desservent essentiellement un marché régional.

À titre de rappel de l'efficacité des dollars publics investis en entrepreneuriat collectif, le tableau ci-dessous illustre bien l'effet de levier supérieur aux autres types d'investissements et le fait que chaque emploi créé ou maintenu représente, et de loin, un investissement beaucoup moins important à l'État.

Tableau 1 – Tiré du Rapport annuel de gestion 2016-2017 du MÉSI

	Page 26, RAG MÉSI 2016-2017	Page 30, RAG MÉSI 2016-2017	
	Entrepreneuriat collectif	Inv. et innov.	Inv. majeurs
Aide financière accordée	12 800 000	388 000 000	231 600 000
Coût total des projets	87 700 000	2 026 500 000	1 076 700 000
Effet levier	5,9	4,2	3,7
Emplois créés ou maintenus	3 875	3 414	989
Aide financière par emploi	3 303	113 650	234 176

Dans un contexte de transformations économiques dues à la fois à une plus grande mondialisation et de nouvelles façons de produire et de consommer, la question d'assurer des emplois de qualité et celle d'assurer une gestion durable de nos ressources naturelles apparaissent plus pertinentes que jamais. Les entreprises d'économie sociale et les réseaux de l'économie sociale sont des partenaires stratégiques pour la réalisation de projets qui soutiendront le développement économique des régions dans une vision de développement durable. Ces entreprises, ainsi que les Pôles d'économie sociale, sont donc des partenaires naturels pour faciliter l'émergence d'une économie circulaire et la création de dynamiques territoriales fortes qui assureront la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale des communautés.

2. Développement territorial et concertation régionale

Le Chantier souscrit pleinement à l'idée que le développement durable des territoires sollicite tout à la fois les élus municipaux, les différents acteurs socioéconomiques et, de manière générale, l'ensemble de la population. Bien entendu, l'affirmation ne suffit pas à en faire une réalité ; des mesures concrètes doivent être mises en œuvre pour y arriver.

En premier lieu, le développement des territoires concerne toutes les populations qui habitent ces territoires, incluant les Premières Nations. Nous considérons que les premiers intéressés - les citoyens, les organisations, les entreprises et les élus - doivent être au centre des processus et des stratégies de développement des territoires. Ces acteurs doivent avoir la capacité d'agir ; les institutions locales et régionales doivent disposer des moyens nécessaires pour prendre en main leur propre développement. Ces institutions doivent être inclusives et permettre à un ensemble d'acteurs de la société civile d'y participer.

La contribution de l'économie sociale au développement des territoires se déploie différemment quand il s'agit d'une petite collectivité éloignée ou d'un grand centre urbain. Toutefois, nous croyons que la contribution de l'économie sociale est essentielle pour le développement socio-économique, la vitalité des territoires et le maintien de la cohésion sociale peu importe la taille de la collectivité et le dynamisme de son économie.

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié sur les questions d'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ancrés auprès des acteurs régionaux, ils constituent des partenaires privilégiés des municipalités dans la réalisation de leur mandat de soutien à l'entrepreneuriat collectif.

Ce faisant, les Pôles d'économie sociale participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire. Dix-neuf Pôles régionaux desservent chacun une région définie et travaillent en lien avec les partenaires locaux de développement territorial. Trois Pôles autochtones répartis à travers le Québec travaillent de concert avec leurs gouvernements nationaux. Ensemble, les Pôles sont au cœur de l'innovation sociale sur les territoires en jouant un rôle essentiel dans la création de partenariats et de nouvelles entreprises collectives, ainsi que dans la maximisation du potentiel des entreprises existantes.

Suivant les éléments proposés dans le projet de loi n° 27, qui positionneront Investissement Québec comme un acteur important du développement régional, nous croyons qu'il est essentiel d'établir un partenariat stratégique dans les différentes régions du Québec entre les futurs bureaux régionaux d'Investissement Québec et les Pôles d'économie sociale. En tant qu'organisations ancrées sur leur territoire et au cœur de l'innovation sociale, les Pôles d'économie sociale permettront de soutenir Investissement Québec dans son arrimage avec les structures de développement local et régional et dans le déploiement de sa nouvelle offre de services. Les Pôles sont également des partenaires stratégiques pour alimenter Investissement Québec sur les besoins des territoires et le potentiel de projets portés par les promoteurs collectifs. Ce partenariat devrait viser :

- La participation des bureaux régionaux d'Investissement Québec à la concertation régionale en économie sociale
- Le référencement des services et programmes d'Investissement Québec par les Pôles d'économie sociale auprès des entreprises de leur territoire mais aussi dans le cadre de leurs activités de promotion, de soutien à l'émergence de projets en entrepreneuriat collectif et dans l'accompagnement à la croissance des entreprises d'économie sociale de leur territoire
- La participation des Pôles d'économie sociale au comité de développement régional de chacun des bureaux régionaux d'Investissement Québec

Les Pôles représentent un levier exceptionnel de concertation des acteurs municipaux, régionaux, de l'éducation, des milieux sectoriels et de l'environnement ainsi qu'un lien privilégié vers les innovations provenant des territoires et portés par des entrepreneurs collectifs. Ils seront donc des partenaires de premier plan pour le déploiement des nouvelles orientations d'Investissement Québec visant le développement économique de chacune des régions du Québec. Finalement, nous tenons à rappeler que nous partageons notre territoire avec les Premières Nations et que leur participation à la concertation régionale est essentielle au développement économique, social et culturel du Québec. Il est donc important de reconnaître et soutenir l'innovation sociale chez les Premières Nations en prévoyant leur inclusion dans les processus décisionnels et en adoptant des stratégies facilitant l'accessibilité à du financement qui répond à leurs besoins et à leur réalité.

En plus des Pôles d'économie sociale et des autres acteurs de soutien et d'accompagnement aux entreprises collectives, le développement régional s'appuie sur une grande diversité d'acteurs œuvrant au développement socio-économique de leur territoire. Ces acteurs contribuent aux dynamiques territoriales qui stimulent la création de nouveaux projets phare au sein des communautés, particulièrement dans les milieux ruraux. Par exemple, chacun dans leur sphère d'activités, les Corporations de développement communautaire (CDC), les Conseils régionaux de la culture (CRC) et de l'environnement (CRE) sont autant de partenaires essentiels pour que les stratégies de développement économique régionales soient arrimées aux besoins et aux potentiels des communautés desservies et que des investissements pertinents agissent véritablement comme levier de développement des collectivités.

3. Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat

Pour atteindre des résultats à la hauteur des attentes, l'investissement dans les entreprises nécessite que ces dernières soient suffisamment soutenues. C'est le cas des entreprises privées à but lucratif tout autant que celles d'économie sociale. Et pour l'une comme pour l'autre, la réussite des investissements dans la PME va également de pair avec un soutien fort de la collectivité, notamment par un accompagnement et un suivi de proximité. Ces conditions générales ont un impact direct sur le niveau de risque des investissements et contribuent, à terme, à attirer davantage d'investissement privé. Toutefois, sachant que l'accompagnement s'inscrit dans le temps, suivant une trajectoire allant de l'émergence de l'idée à l'expansion de l'entreprise, il importe de préciser qu'on doit nécessairement décliner cet enjeu en deux axes principaux, soit l'aide technique et le développement du territoire.

Au cours des années, les Pôles d'économie sociale se sont positionnés comme des acteurs d'accompagnement sur leur territoire, par leur fonction de soutien à l'émergence de l'entrepreneuriat collectif et leurs capacités à orienter les entreprises dans l'écosystème existant et vers les ressources appropriées à leur développement. Acteurs incontournables du développement du territoire, plusieurs Pôles ont aussi développé certaines compétences d'aide technique pour renforcer les entreprises, notamment sur des questions comme la commercialisation. L'ajout de nouveaux services-conseils régionaux, spécialisés sur les enjeux de croissance rencontrés par les PME québécoises, incluant les entreprises d'économie sociale, permettra de renforcer l'écosystème déjà en place localement et régionalement. Cet accompagnement spécialisé, en autant qu'il soit d'une durée adéquate et qu'il soit adapté aux particularités des entreprises collectives, pourra certainement faciliter la réalisation de projets d'envergure qui visent notamment la mutualisation d'équipement, la création et l'implantation d'outils technologiques innovants et la réhabilitation d'ensembles immobiliers.

Dans son ensemble, le Québec a la chance d'avoir un écosystème de soutien à l'économie sociale varié et dynamique, basé sur la collaboration entre des organisations locales, régionales et nationales, et capables de s'adapter et de réfléchir pour agir collectivement quand l'action dépasse les mandats d'une simple organisation. La présence d'un écosystème performant (financement, recherche, commercialisation, formation, transfert, concertation, etc.), reconnu et réseauté mondialement permet d'envisager des démarches novatrices de mobilisation, d'expérimentation et d'innovation. La participation d'IQ comme acteur de cet écosystème est appelée à s'accroître au cours des prochaines années et nous espérons qu'elle permettra d'enrichir l'offre de soutien et d'accompagnement disponible pour les entreprises d'économie sociale. Dans cet esprit, le maintien d'une équipe dédiée à l'économie sociale au sein même d'IQ est absolument essentielle.

Par conséquent, considérant les nouveaux rôles en accompagnement et en services-conseils proposés dans le cadre du projet de loi n°27, il importe qu'Investissement Québec fasse l'arrimage de ses services avec ceux offerts

par l'écosystème existant et s'assure de bien connaître les spécificités des entreprises d'économie sociale et l'écosystème de soutien qui leur est propre. En ce sens, Investissement Québec devrait :

- maintenir une équipe spécialisée dédiée à l'économie sociale ;
- s'assurer de former l'ensemble des membres de son équipe sur les particularités de l'économie sociale et des réalités propres à l'entrepreneuriat collectif ;
- travailler de concert avec les différents outils financiers actifs en économie sociale dans une perspective de complémentarité et de renforcement ;
- travailler de concert avec les Pôles d'économie sociale pour s'assurer de connaître les ressources disponibles pour l'accompagnement des entreprises d'économie sociale afin d'être en mesure d'effectuer son rôle d'orientation tel que proposé ;
- développer une offre de service dédiée aux entreprises d'économie sociale afin de les accompagner dans leur croissance et dans la réalisation de leurs projets d'investissements en fonction des réalités propres à leur modèle d'affaires (gouvernance collective, distribution limitée ou interdite des excédents, distribution limitée ou interdite du reliquat en cas de dissolution, ...)
- veiller à ce que l'ensemble des programmes offerts par Investissement Québec soient ouverts à tous les types d'entreprises, peu importe leur statut juridique, suivant les engagements gouvernementaux prévus dans la Loi sur l'économie sociale ;
- soutenir les entreprises d'économie sociale dans leurs démarches auprès des différents ministères et gouvernements afin de garantir l'accès aux mesures et aux programmes de l'Administration, suivant les engagements gouvernementaux prévus dans la Loi sur l'économie sociale ;

4. Accompagnement technologique

Qu'elles soient privées ou collectives, les PME du Québec font face à plusieurs défis en matière de virage numérique et d'intégration de solutions technologiques dans leurs activités (développement des compétences liées à la technologie, recherche et développement, financement, mise en marché, etc.). Or, les entreprises d'économie sociale font face à des défis supplémentaires au moment de développer de nouvelles technologies ou de réaliser des changements technologiques au sein de leur organisation. En effet, elles ont accès à moins de capital et à moins de crédits d'impôts, en plus de ne pas être en mesure d'offrir du rendement sur les investissements comme le ferait une société par actions. Actuellement, ces projets technologiques représentent souvent un risque trop élevé pour les fonds de la finance sociale, notamment en raison des sommes nécessaires à leur développement, mais aussi en raison de la longue période de prédémarrage. Finalement, les frais associés au déploiement de ces innovations sont importants et nécessitent généralement des apports supplémentaires significatifs. Par ailleurs, elles sont souvent exclues des mesures pour soutenir la R&D (les coops et OBNL étant rarement admissibles aux crédits d'impôts offerts). Nous pensons donc que l'accès aux crédits d'impôts remboursables disponibles pour les entreprises à but lucratif permettrait aux entreprises collectives de demeurer concurrentielles et de ne pas limiter leur potentiel de développement technologique, tout comme pour les autres PME québécoises. Surtout qu'il importe de rappeler qu'un crédit d'impôt remboursable pour une entreprise à but lucratif équivaut à une subvention tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas profitable et n'a pas d'impôt à payer, comme c'est le cas de la plupart des *start-ups*.

L'utilisation toujours plus généralisée de nouvelles technologies pour faire nos achats, organiser nos déplacements, nos loisirs, augmenter nos capacités de production ou pour gérer la distribution des marchandises, entraîne des changements économiques, sociaux, culturels et environnementaux majeurs qui ne feront que s'accroître au cours des prochaines années. L'existence de nouvelles technologies créées, gérées et

détenues au Québec, au bénéfice des communautés d'ici, est donc à saluer. Avec un accompagnement adapté et du financement suffisant, les entreprises d'économie sociale pourraient développer davantage de solutions technologiques et contribuer à faire du Québec un terreau fertile pour le déploiement de nouvelles technologies. La nouvelle offre d'accompagnement technologique par Investissement Québec proposée dans le projet de loi n°27 représente une occasion pour les entreprises du Québec qui souhaitent s'engager dans un projet technologique. En ce sens, il est fondamental que toutes les mesures d'accompagnement développées soient destinées à l'ensemble des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale.

La Loi sur l'économie sociale est une loi-cadre qui engage l'ensemble du gouvernement québécois et reflète une reconnaissance transversale du rôle et de l'importance de l'économie sociale pour le développement socio-économique du Québec (article 1). Par ailleurs, cette loi précise à l'article 2 l'importance que le gouvernement accorde à soutenir le développement de l'économie sociale par l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'intervention, dans une perspective de cohérence gouvernementale et de transparence (alinéa 2) et de favoriser, pour les entreprises d'économie sociale, l'accès aux mesures et aux programmes de l'Administration (alinéa 3). Cette loi oblige donc les divers intervenants gouvernementaux à tenir compte de la réalité propre à l'entrepreneuriat collectif dans le développement de politiques et de programmes, ce qui devrait aussi se refléter dans les mesures de soutien pour la recherche et le développement ou le soutien à la transformation numérique. L'investissement ne peut se faire selon les mêmes paramètres dans les entreprises issues de l'entrepreneuriat collectif. L'évaluation de la viabilité du projet doit être calculée autrement que selon une logique de maximisation des profits et il faut considérer les autres impacts sociaux et économiques produits par ces entreprises. Le rendement de l'investissement se mesure alors non pas uniquement sur le retour obtenu sur les investissements, mais aussi en mesurant les gains en matière de dépenses publiques évitées, de renforcement du dynamisme des communautés et de leur capacité d'agir.

Finalement, en plus d'assurer l'accessibilité des mesures offertes, il est essentiel de poursuivre la mise sur pied d'outils de financement adaptés aux besoins et aux réalités des entreprises d'économie sociale. Par exemple, la création d'un fonds de capital patient visant à rallonger la période de remboursement pour des entreprises collectives dans le secteur numérique réduirait les coûts d'emprunt et, conséquemment, permettrait à davantage de plateformes numériques innovantes de voir le jour au Québec. Grâce à l'entrepreneuriat collectif, il serait possible de conserver ces actifs numériques en territoire québécois et d'en assurer une gestion adaptée aux priorités locales et au bénéfice des usagers.

En ce sens, **nous invitons Investissement Québec à :**

- **garantir l'ouverture de ses mesures et programmes d'accompagnement technologique aux entreprises d'économie sociale ;**
- **élaborer une stratégie de soutien et de financement adaptée aux entreprises collectives (coopératives et OBNL) qui souhaiteraient développer des plateformes collaboratives susceptibles de desservir leurs membres ou leur communauté ;**
- **communiquer son offre d'accompagnement technologique aux entreprises d'économie sociale, notamment par une collaboration avec les Pôles d'économie sociale.**

Nous sommes convaincus que ces différentes mesures permettront d'offrir aux entreprises d'économie sociale un tremplin important vers le virage numérique et l'implantation de nouveaux moyens technologiques, favorisant ainsi leur croissance tout en permettant le développement économique des territoires par l'enrichissement collectif généré par ces nouvelles activités.

Conclusion

Le développement économique et durable des territoires constitue un enjeu fondamental pour l'avenir de la société québécoise. Les défis inhérents à sa réalisation sont multiples et la mobilisation de toutes les forces vives de la société est essentielle. Les acteurs de l'économie sociale partagent donc pleinement cette volonté d'assurer un développement régional dynamique dans l'ensemble des régions du Québec. Par définition, les entreprises d'économie sociale émergent des besoins identifiés sur un territoire et choisissent de s'y enraciner. Elles constituent des réponses aux besoins et aux aspirations des communautés qui y vivent et qui garantiront le maintien de ses activités au sein de ce territoire.

Comme nous l'avons souligné en introduction, il est essentiel que les interventions d'Investissement Québec soient complémentaires à celles des autres acteurs, tant en matière de promotion, de soutien que de financement de l'économie sociale. De même, il est essentiel qu'IQ soutienne la pluralité économique du Québec et garantisse l'ouverture de ses programmes et mesures aux entreprises d'économie sociale.

Ainsi, au-delà des structures et modalités administratives qui constituent l'essentiel des éléments sur lesquelles porte le projet de loi, il importe qu'IQ adopte une approche de collaboration avec les différents acteurs locaux et régionaux actifs en matière de développement socio-économique, et que les mesures et programmes développés découlent d'une co-construction avec ces différents acteurs. La création de comités de développement régionaux constitue donc une occasion de créer cet espace de collaboration entre les différents intervenants impliqués dans le développement du territoire afin que les investissements réalisés agissent comme de véritables leviers pour le développement économique de chacune des régions. Nous sommes certains que les acteurs de l'économie sociale, notamment les Pôles d'économie sociale et les outils financiers du Chantier, seront des partenaires stratégiques pour le déploiement de la nouvelle mission d'Investissement Québec afin de garantir un développement économique durable et dynamique de l'ensemble du territoire québécois.

ANNEXE 1 – Conseil d’administration

Le conseil d’administration du Chantier de l’économie sociale réunit de nombreux réseaux, entreprises et mouvements œuvrant dans les multiples secteurs de l’entrepreneuriat collectif. Sa composition actuelle est la suivante :

Présidence du conseil d’administration

Frédéric Lalande

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d’œuvre (COCDMO)

Direction générale

Béatrice Alain

Regroupements d’entreprises d’économie sociale

Matthieu Pieguay

Réseau de la coopération du travail

Éric Tétreault

Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)

Amélie Landry

Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec

Claudette Pitre-Robin

Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM)

*** Membre du CE*

Raymond Gouin

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Richard Gravel

Collectif des entreprises d’insertion du Québec

*** Trésorier*

Vincent Marcoux

Association québécoise des centres d’intervention de dépendance

Poste vacant

Regroupements d'organisations de soutien au développement de l'économie sociale et des organisations de soutien au développement de l'économie sociale

Éric Cimon

Association des groupes de ressources techniques du Québec

Karole Forand

Regroupement des CDEC du Québec

*** Membre du CE*

Claude Ouellet

Coopérative de développement régional du Bas-St-Laurent/Côte-Nord

Claude Dorion

MCE Conseils

Ahmed Benbouzid

MicroEntreprendre

Frédéric Lalande

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

*** Président du conseil d'administration*

Pôles régionaux d'économie sociale

Anyle Côté

Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)

Lynn O'Cain

Pôle d'économie sociale Mauricie

*** Secrétaire*

Louiselle Luneau

Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue

André Richard

Pôle d'économie sociale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Félix Bussièrès

Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale

*** Membre du CE*

Grandes centrales syndicales et tout organisme membre de ces centrales

Marie-Hélène Bonin

Confédération des syndicats nationaux – CSN

Stéphane Hudon

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Entreprises d'économie sociale

Laurent Levesque

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant – UTILE

*** 2e Vice-président*

Regroupements nationaux des Premières nations et Inuits et de leurs organismes membres

Mickel Robertson

Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador

Grands mouvements

Gabrielle Desbiens

Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec

Sonia Vaillancourt

Conseil québécois du loisir

*** 1ère Vice-présidente*

Marie-Line Audet

Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDCDC)

Vanessa Desrosiers

Union étudiante (UEQ)

Membres d'office

Jacques Charest

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Odette Trépanier

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)

Philippe Garant

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Vincent Van Schendel

Territoires innovants en économie sociale et solidaire – TIESS

Aile jeunesse

Solen Martin-Déry

Caligram

Membres honoraires

Marguerite Mendell

École d'Affaires publiques et communautaires, Université Concordia

Le Chantier de l'économie sociale est le carrefour incontournable de l'entrepreneuriat collectif et travaille activement à tisser des partenariats stratégiques entre tous ceux et celles qui entreprennent, accompagnent et interviennent en économie sociale. Depuis plus de 20 ans, seul ou en collaboration avec ses partenaires, le Chantier a contribué au développement économique et social du Québec par le biais de diverses initiatives visant à soutenir l'éclosion d'entreprises dans de nombreux secteurs d'activités et par la mise sur pied d'outils structurants.

L'économie sociale au Québec, c'est :

Plus de 11 200 **entreprises** collectives

Un **chiffre d'affaires de plus de 47,8 milliards** de dollars, soit davantage que les secteurs combinés de la construction, de l'aéronautique et des mines.

Plus de **220 000 travailleurs** dans tous les secteurs d'activités, du commerce au détail aux nouvelles technologies.

[Découvrez le mouvement !](#)

Développement d'innovations sociales majeures (entreprises)

Centres de la petite enfance (CPE)
Entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD)
Journées de la culture
Ressources périnatales
Ressourceries (gestion des matières résiduelles)
Cité des arts du Cirque / La Tohu

Renforcement des capacités des réseaux et des entreprises (écosystème)

Pôles régionaux d'économie sociale (22 pôles)
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)
Alliance de recherche Université-communauté (ARUC-ÉS)
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)
Fiducie du Chantier de l'économie sociale
Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS)
Commerce solidaire / Akcelos
Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) / OLTIS
Maison de l'économie sociale

Contribution à des politiques publiques dédiées à l'ÉS

Loi sur l'économie sociale (2013)
Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif (2008) et en économie sociale (2015)
Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable / Ville de Montréal
Cadre de référence de l'économie sociale (2019)

Développement et promotion à l'international

Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale (RIPESS)
Global social economy forum (GSEF)
Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire (C.I.T.I.E.S.)
Social enterprise ecosystem project (S4ES) (Canada)
Participation aux travaux de l'OCDE, du *TASK FORCE* de l'ONU et de l'Académie de l'OIT
Représentations auprès de gouvernements à l'international (Commission européenne, Sénat Mexicain, Ville de Séoul, etc.)

Promotion auprès des jeunes

Mon premier emploi en économie sociale (Fonds jeunesse du Québec)
Guide de référence sur l'économie sociale (soutien du SAJ)
CHNGR (ambassadeurs étudiants)
Réseau Sismic (Parcours d'idéation et d'incubation d'entreprises collectives pour les jeunes)

Événements majeurs

Sommet sur l'économie sociale et solidaire (2006)
Forum international de l'Économie sociale et solidaire—FIESS (2011)
Global social economy forum (GSEF2016)
Forum Défis communs, solutions collectives (2017)

Soutenir le potentiel des entreprises collectives

Le plein développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec nécessitera d'une part que l'on préserve et que l'on fasse croître les acquis historiques, et d'autre part que l'on arrive à bien identifier ce qui émerge pour l'inclure au mouvement et lui permettre de poursuivre sa croissance.

Quelques exemples de secteurs à fort potentiel de développement

Immobilier collectif

Revalorisation et utilisation du patrimoine collectif

Mutualisation des outils et des actifs

Développement d'outils et de services communs

Développement de consortium

Manufacturier

Développement d'entreprises et créneaux collectifs

Makerspaces, Fablab

Technologies numériques et intelligence artificielle

Économie de partage

Implantation d'outils et de technologies numériques

Culture

Compétences entrepreneuriales

Développement d'outils communs

Commercialisation

Environnement

Économie circulaire

Pratique de développement durable dans les entreprises

Achat responsable (dont marchés publics)

Nouveaux outils de financement

Numérique

Immobilier collectif

Produits dérivés

Diversité (main-d'œuvre, promoteurs, etc.)

Femmes, jeunes, Premières nations, personnes immigrantes

International

Transfert d'expertises et de connaissances

Objectifs de développement durable

Institutions d'enseignement supérieur

Intégration dans les cursus scolaires, formation

Incubation et soutien à des projets locaux (expertise, recherche, équipement, stage, etc.)

Mandats du Chantier de l'économie sociale

Concerter divers acteurs et partenaires de l'économie sociale aux niveaux régional et national

Promouvoir l'économie sociale comme vecteur de changement social et économique

Créer des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets

Participer à la construction d'alliances avec d'autres acteurs socio-économiques et mouvements sociaux en faveur de ce modèle de développement, incluant l'international.